



Sadirac, le 5 octobre 2018

## Convocation du Conseil Municipal de la commune de SADIRAC

Réf. DC/cv

Madame la Conseillère municipale,  
Monsieur le Conseiller municipal,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

**Samedi 13 octobre 2018 à 10 heures**  
**Salle du Conseil Municipal à la Mairie**

Comptant sur votre présence,  
Veuillez agréer, Madame la Conseillère municipale, Monsieur le Conseiller municipal,  
l'expression de mes sentiments distingués.



***Une présentation du projet OPAH par SOLIHA se déroulera avant le démarrage de la séance.***

### **Ordre du jour:**

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 01/09/2018.

Compte rendu des décisions prises par Mr le Maire en vertu de la délibération du 12 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal lui a délégué certaines compétences (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

OPAH-présentation par SOLIHA

### **DELIBERATIONS**

- 1-Décision Modificative n°1-Budget assainissement 2018
- 2-DM4-Vote de crédits supplémentaires-budget communal 2018
- 3-Modification du régime des permanences du samedi
- 4-Recrutement d'agents contractuels
- 5-SIAEPAC de BONNETAN : adhésion des communes de BONNETAN, CREON, CROIGNON, CURSAN, LE POUT, SADIRAC, ST-SULPICE ET CAMEYRAC, LIGNAN DE BX, FARGUES ST HILAIRE, LOUPES, CAMACSAC, SALLEBOEUF, BEYCHAC ET CAILLAUD, ST-GENES DE LOMBAUD à la compétence D « Défense Extérieure Contre l'Incendie
- 6-Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'Eau Potable établi par le SIAEPA DE BONNETAN pour l'exercice 2017
- 7-Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'assainissement autonome établi par le SIAEPA DE BONNETAN pour l'exercice 2017
- 8-CCC-Convention pour le remboursement de la cotisation 2018 aux syndicats SIETRA et SMER-E2M
- 9-SMER-E2M-modification des statuts
- 10-Charte locale pour un accès à une alimentation de qualité
- 11-Aliénation immobilière d'une partie de la parcelle AC 235 (place de Lorient)
- 12-Convention entre le Département et le Commune relative à un aménagement sécuritaire sur la RD 115
- 13- Dénomination des voies du lotissement « le plateau de Gachet »